

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016 à 18h07, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; David MASCARELLI ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Philippe AMY représenté par Bruno FOTI
Pierre BAISSE représenté par Albert SALE
Patrick BIAVA représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Julie GABRIEL représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Raymond ROCCHIA représenté par Robert MIECHAMP
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN
Alain BOUTBOUL

CT4/220616/1

Sur le rapport de Mme Sylvia BARTHELEMY

Motion de soutien à la construction du lycée sur la commune de La Bouilladisse

Le Conseil de Territoire tient à manifester son total soutien à la création d'un lycée sur la commune de La Bouilladisse, au sein de la ZAC de la Chapelle.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160622-CT4-220616-1-DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016

Créée en décembre 2012, la ZAC de la Chapelle, située dans la continuité urbaine du noyau villageois, prévoit la construction de 350 logements dont 30 % de logements sociaux, la réalisation d'équipements de proximité (une piscine intercommunale) et celle d'un lycée destiné à accueillir les élèves de plusieurs communes de l'est de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Aussi, la création de ce lycée, dont le principe était déjà acté par le Conseil régional dès le milieu des années 1980, est d'autant plus légitime aujourd'hui qu'elle s'inscrit au sein d'un projet urbain ambitieux, tant par sa programmation, que par la qualité de l'aménagement, de l'architecture et des espaces publics programmés dans cet éco-quartier.

L'emprise foncière destinée à l'implantation du lycée est actuellement maîtrisée par l'EPF PACA. Le foncier sera acquis en 2017 par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour être rétrocédé à titre gratuit à la Région, comme convenu avec elle. Une délibération a été prise en ce sens par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 14 décembre 2015.

Tout en maîtrisant les conditions de son urbanisation et en garantissant la protection de son environnement et sa qualité de vie, le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile entend néanmoins créer les conditions pour accroître son offre de logements et garantir l'attractivité des communes concernées. A titre d'exemple, en 2014 et dans le cadre de la mise en place de son Plan Local de l'Habitat, près de 500 logements étaient en chantiers, 131 logements sociaux étaient financés, et 146 logements sociaux ont été livrés.

Au vu des différentes programmations à venir en matière de logements sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, un lycée d'une capacité de 1.000 élèves minimum devient une nécessité, d'ores et déjà prise en compte par les services de la Région, avec qui les démarches requises ont été engagées pour acter la création d'un lycée à La Bouilladisse.

La Région a participé à plusieurs comités de pilotage du projet en 2011 et 2014.

Ainsi, l'aire de recrutement pressentie, pour le lycée de La Bouilladisse, par les services de la Région concerne à la fois des communes du territoire d'Aubagne et du Pays de l'Etoile :

- La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Auriol, Saint-Zacharie, Belcodène, Cadolive, Saint-Savournin et Roquevaire ;

Mais également des communes appartenant au territoire du Pays d'Aix telles que :

- Gréasque, Fuveau, Trets, Mimet et Peynier.

Parallèlement, le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé dans le cadre du projet métropolitain Valtram, à la réalisation d'un tramway, parcourant l'ancienne voie de Valdonne et desservant 5 communes concernées par l'aire de recrutement pressenti de ce prochain lycée. Un arrêt est ainsi spécifiquement prévu pour desservir la ZAC de la Chapelle et faciliter ainsi le trajet des lycéens.

Enfin, nombreux sont les lycéens actuels des communes concernées qui supportent aujourd'hui des temps de trajet importants, pouvant atteindre plus d'une heure aller-retour au quotidien. Ces trajets pèsent bien évidemment sur leur scolarité, leur réussite, leurs conditions de vie et d'épanouissement.

Considérant l'ensemble des éléments précédents,

Le Conseil de Territoire sollicite le Conseil Régional Paca afin qu'il confirme la programmation du Lycée de La Bouilladisse au sein de son Plan Prévisionnel d'Investissements.

Il sollicite également le Rectorat d'Aix-Marseille, ainsi que celui de Nice (au titre de Saint-Zacharie, commune varoise concernée) et le ministère de l'Education Nationale pour le lancement des études nécessaires à la mise en place d'une nouvelle organisation pédagogique au sein du secteur concerné.

Adoptée à l'unanimité

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



